



REVETEMENT FAÇADE THERMO-ISOLANT

PERIMETRE

Quand le bâtiment va !



THERMIFLEX

PROPRIETES

THERMIFLEX est un revêtement thermo-isolant semi-épais finition satinée élaboré pour la protection et la décoration des façades. Composé de microparticules sphériques acryliques et incorporées dans un liant résistant, **THERMIFLEX** contribue à l'amélioration le confort thermique et acoustique de l'habitation, et à la réduction des factures.

THERMIFLEX permet de redécorer les façades en masquant le micro-façonnage, en lui redonnant un aspect neuf et en la rendant à nouveau imperméable. Et en même temps cela va contribuer à isoler les murs extérieurs. **THERMIFLEX** est microporeux et imperméable, et réfléchit jusqu'à 80% des rayons du soleil.

THERMIFLEX permet de limiter très fortement les phénomènes de condensation pouvant apparaître sur certains murs froids, pièces humides. **THERMIFLEX** est doté d'une forte opacité pour un pouvoir couvrant élevé.

THERMIFLEX s'applique sur : Béton ragréé - Enduits - Fibrociment - Béton cellulaire - Mortier - Briques. **THERMIFLEX** s'applique également sur des revêtements bases : Hydrodiluables - Glycérophtaliques - Acryliques (après application de notre fixateur **PERIFIX**)

MISE EN ŒUVRE

CONSOMMATION : 250 g/m² par couche.

Matériel : Brosse, Rouleau Méché « Spécial Façades » à partir de 18 mm, selon le support, AIRLESS (buses :423/425).

Sec au toucher = 4H

Redoublable = 6 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

Présentation : BLANC / TON PIERRE - Prêt à l'emploi

Aspect en finition : Satin

Dilution et nettoyage du matériel : Eau

Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre, laver, rincer, puis laisser sécher. Dans le cas d'une application directe sur revêtement plastique épais, semi-épais et crépi, s'assurer de la parfaite adhérence du revêtement en place.

Dans le cas contraire, le décapage est obligatoire.

Si présence de mousses, champignons ou algues, effectuer un traitement curatif de la surface à peindre avec notre **PERIMOUSS, ECOMOISS**

En cas de forte contamination par les micro-organismes de la surface à traiter, passer le nettoyeur à haute pression d'eau.

Sur anciennes peintures brillantes ou satinées : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, laisser sécher.

Sur fonds peints : appliquer un fixateur type **PERIFIX**

Sur fonds neufs ou anciens non peints : appliquer en impression notre **PERIFIX**

Sur support décapé chimiquement : appliquer en impression notre solution **PERIFIX**

Après les travaux de préparation du support, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes aux D.T.U. 59.1. et 42.1.

Sur fonds neufs et anciens non peints, fonds peints en bon état et revêtement plastique épais Une application en une couche est possible pour les 3 systèmes mais il faut veiller à une application régulière pour une dépose optimale.

Le revêtement de peinture ne doit pas recouvrir les soubassements à moins de 25 cm du sol en raison des remontées d'humidité prévisibles sans coupures de capillarité. Toujours effectuer un essai sur le support à peindre.

En extérieur, ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 35°C, en respectant un taux d'hygrométrie inférieur à 80% d'Humidité relative.

Produit à mélanger avant utilisation avec précautions.

SECURITE D'EMPLOI

Stocker à l'abri du gel.

Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur www.perimetre.pro

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne YouTube « Périmètre bâtiment »

Produit à usage strictement professionnel. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit.

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison DLU 1 AN 17/03/2023